



Projet Éducatif De Territoire SAINT PAUL LÈS ROMANS 2019-2022

*« Il faut tout un village
pour éduquer un enfant »*

Proverbe africain

Édito

« Il faut tout un village pour éduquer un enfant », ce proverbe introduit souvent la littérature consacrée aux projets éducatifs. Il illustre le nombre et la diversité des personnes qui participent à l'éducation d'un enfant : les parents, les enseignants-tes, les animateurs-trices, les responsables et bénévoles associatifs, ...

La notion de village permet de mettre l'accent sur l'importance du lien de proximité qui doit exister entre ces différents-tes acteurs-trices et fait référence à la relation entre l'enfant et son lieu de vie. Pendant plusieurs siècles, les parents avaient pratiquement l'exclusivité de l'éducation de leurs enfants. Aujourd'hui, de nombreuses institutions ou organismes accueillent et accompagnent les enfants et les jeunes tout au long de leur parcours vers l'âge adulte. En premier lieu l'école, qui l'a compris rapidement en passant du statut d'Instruction Publique à celui d'Éducation Nationale. De même, les services municipaux – périscolaires- et Accueils de Loisirs Sans Hébergement, reçoivent pendant des périodes de plus en plus longues les enfants et les jeunes. Enfin, les associations, qu'elles soient sportives, culturelles ou d'animations participent pleinement, chacune à leur niveau à cette éducation.

L'enfant se construit alors autour de cette éducation partagée avec l'école et les parents. Il est indispensable que tous ces acteurs-trices locaux collaborent et se mettent d'accord pour envoyer un message clair et cohérent en direction de nos jeunes. Pour cela, ils doivent définir ensemble un certain nombre de valeurs universelles à partager et à transmettre.

Le projet éducatif territorial (P.E.D.T) formalise cette démarche.

Saint Paul lès Romans s'est déjà engagée dans un PEDT et souhaite, en le renouvelant, consolider son ambition pour le devenir de nos enfants et continuer ainsi à être un village où les activités et les services sont de qualité. La municipalité souhaite continuer à œuvrer pour offrir aux jeunes Saint Paulois-ses un environnement propice à leur réussite et à leur épanouissement.

Ce projet est avant tout le fruit d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés, et marque la volonté de la municipalité de continuer à renforcer le lien entre l'ensemble des acteurs-trices éducatifs locaux et les familles dont le rôle est prépondérant. Nous nous félicitons de cette dynamique positive au service de nos enfants. Et nous souhaitons que ce nouveau PEDT 2019/2022 favorisera encore plus l'expression d'une éducation partagée à Saint Paul.

Sonia Montagné,
Adjointe chargée de l'Éducation

Gérard Lunel,
Monsieur Le Maire

Caractéristiques du projet :

Le PEDT reflète le choix et les volontés des élu-e-s dans la détermination des conditions de mise en œuvre des différentes réformes engagées et définit les grandes lignes du projet éducatif dans lequel chacun pourra se positionner.

➤ **Éducation partagée**

L'éducation partagée est la reconnaissance mutuelle des différents-tes acteurs-trices, professionnels-elles et bénévoles, de l'éducation. C'est-à-dire : l'enseignant-e, l'animateur-trice, la municipalité, les parents.

Cette reconnaissance est primordiale pour mener à bien les réflexions et les actions.

Elle est le préalable aux concertations entre ces différents acteurs-trices éducatifs notamment au sein d'espaces et de temps légitimes tel que le PEDT.

L'éducation partagée prend en compte les différentes formes d'Éducation :

- Éducation formelle (le temps scolaire)
- Éducation non-formelle (activités éducatives structurées non scolaires)
- Éducation informelle (apprentissage dans un cadre non éducatif, dans la vie de tous les jours, dans la famille)

➤ **Orientations et Objectifs du projet**

Une analyse des besoins sociaux a été effectuée auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Celle-ci a permis de mettre en lumière certains aspects de notre commune et de donner des orientations aux réflexions à avoir, notamment en ce qui concerne le civisme et la nécessité de développer des actions pour valoriser le lien social et développer l'ouverture culturelle.

Par ailleurs, cette analyse illustre un certain déterminisme social concernant la scolarité des enfants. Elle montre notamment que le taux de scolarisation baisse de moitié dès l'âge de 17 ans.

Une offre éducative et culturelle variée se révèle alors être un atout face à ces problématiques identifiées.

Objectif 1 : Mobiliser l'ensemble des acteurs-trices intervenant dans le domaine de l'Éducation et renforcer leur lien et la communication pour garantir la continuité des actions éducatives menées sur le territoire (projets d'école, activités périscolaires, associatives)

Objectif 2 : Assurer un plus grand respect des rythmes naturels d'apprentissage et de repos de l'enfant.

Objectif 3 : Permettre aux enfants d'accéder aux activités sportives, culturelles, artistiques et leur offrir un parcours éducatif cohérent et de qualité.

Objectif 4 : Développer le potentiel de tous les élèves en les accompagnants dans la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences, en parallèle de l'action des enseignants.

Finalité recherchée :

« Être bien dans son corps, dans sa tête et dans son village pour devenir un citoyen·ne heureux·se, acteur·trice de sa vie, dans son environnement proche et élargi » :

Un brainstorming (méthode de réflexion participative) a été réalisé lors du copil PEDT du 11 février 2019 et a permis de définir les volontés des différents acteurs·trices en répondant à la question générale suivante :

« Que doit avoir l'enfant Saint Paulois·se dans son « sac à dos/bagage » pour rentrer en 6ème ? »

En effet, les enfants quittent Saint Paul pour aller au collège et il a été demandé d'imaginer le « sac à dos » idéal pour bien poursuivre la scolarité - sorte de boîte à outils pour bien grandir.

Le schéma suivant est une synthèse de toutes les réponses données par les membres présents.

4 grands thèmes généraux ont pu être déclinés :

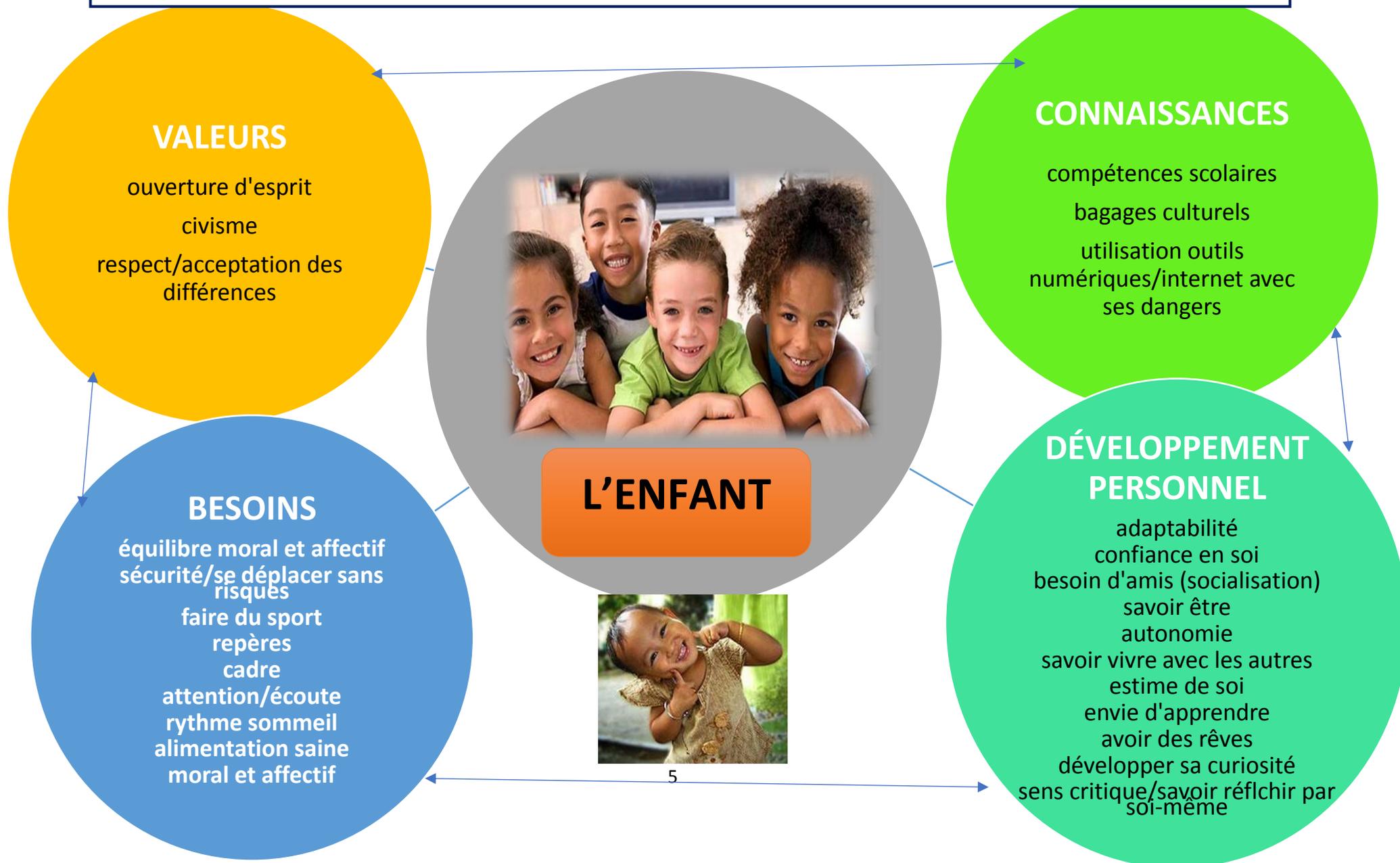
- **Les VALEURS**
- **Les CONNAISSANCES**
- **Les BESOINS**
- **Le DÉVELOPPEMENT PERSONNEL**

C'est sur cette base de travail que va se dessiner les actions et les grands axes de ce nouveau PEDT 2019-2022.



COPIE PEDT 11/02/2019

QUE DOIT AVOIR UN ENFANT DANS SON SAC À DOS POUR RENTRER EN 6ème ?



1 – Porteur du PEDT :

| | |
|---|--|
| <u>Collectivité territoriale :</u> | Mairie de Saint Paul les Romans |
| <u>Nom du correspondant :</u> | Mme MONTAGNÉ Sonia |
| <u>Fonction :</u> | Adjointe à l'Éducation et à la Citoyenneté, Membre du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) |
| <u>Adresse :</u> | 50 Rue du Colombier 26750 SAINT PAUL LES ROMANS |
| <u>Téléphone :</u> | 04.75.45.30.98 |
| <u>Adresse électronique :</u> | s.montagne@saint-paul-les-romans.fr |

2 – Comité de pilotage et coordination :

➤ Composition du Comité de Pilotage (COFIL) :

Mairie : Le Maire, l'Adjointe à l'Éducation et la directrice ALSH

Écoles : Les directeurs·trices d'écoles (Maternelle et Élémentaire) et les enseignant·e·s

Représentants·tes des Parents d'élèves : Représentants·tes des parents d'élèves élu·e·s chaque année dans les écoles

➤ Rôle du Comité de pilotage :

- Lieu de rencontre, d'échanges et de communication entre les différents partenaires éducatifs.
- Identifier et analyser les besoins
- Définir les grands axes et les objectifs du PEDT
- Valider et suivre les actions
- Veiller à sa bonne mise en œuvre
- Évaluer et faire évoluer le projet tout au long de la durée du PEDT

➤ Modalité de pilotage : Le comité de pilotage se réunit une fois par trimestre et plus selon les besoins. La présence de l'ensemble des membres du COFIL est la condition nécessaire au principe d'éducation partagée.

➤ Instances de suivi : Commissions Éducation, réunions avec les agents de terrain et les différents partenaires, bureau et conseil municipal.

3 – Diagnostic 2019 :

➤ Caractéristiques du territoire :

La commune de St Paul Lès Romans compte aujourd’hui environ 2000 habitants : les Saint Paulois-ses de souche issue principalement de familles d’agriculteurs-trices et les Saint Paulois-ses d’adoption (jeunes familles et jeunes retraité-e-s).

La commune dispose d’une vaste étendue agricole et possède trois centres-bourg dont un regroupant les écoles, le Centre Culturel et Sportif La Joyeuse (du nom de la rivière traversant le village) ainsi que tous les équipements sportifs (terrains, city stade, air de jeu...).

➤ Public concerné :

La commune dispose de deux écoles : une école maternelle de 3 classes et une école élémentaire de 5 classes (existence d’une 6^{ème} salle de classe en fonction de l’évolution des effectifs).

La municipalité de Saint Paul les Romans affiche une politique volontaire en ce qui concerne les activités périscolaires tant au niveau culturel que sportif. Cette politique s’est traduite par la reconnaissance des services périscolaires, avec la mise en place de l’Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) à la rentrée 2017.

La municipalité adopte également une politique tarifaire qui permet plus d’équité et de solidarité envers les Saint Paulois-ses en prenant en compte le quotient familial des familles pour l’ensemble des services périscolaires (modalités et grilles tarifaires communiquées dans les règlements intérieurs de chaque service et consultables à tout moment par les familles).

C’est ainsi qu’elle propose :

- **Un accueil périscolaire** qui accueille les enfants les lundis, mardis, jeudis et vendredis selon les horaires suivants (arrivées et départs échelonnés en fonction des besoins des parents et une tarification au forfait incluant un goûter équilibré et complet, établi en fonction des menus du restaurant scolaire) :
 - ✓ Le matin : de 7h30 à 8h20.
 - ✓ Le soir : de 16h30 à 18h30

- **Une restauration scolaire** pour les deux écoles (élémentaire et maternelle) qui accueille les enfants les lundis, mardis, jeudis et vendredis, en prenant en compte les rythmes de l’enfant. Elle fonctionne ainsi sur deux services pour chaque école. En effet, en maternelle notamment, cela permet aux enfants qui en ont besoin de faire la sieste plus tôt et, pour les autres, d’avoir un temps calme. Cela favorise également un retour plus apaisé en classe l’après-midi. Pour les deux écoles, différentes activités sont proposées aux choix des enfants sur ces temps méridiens (activités sportives, relaxation, groupe de parole, activités manuelles...) et des espaces de détente libres sont mis à disposition (salon cocooning avec livres) pour encourager les temps de respiration.

Pour la confection des repas, la commune fait appel à un prestataire qui répond aux attentes et exigences des élève-s tant sur la qualité des produits proposés (locaux, issus de l'agriculture biologique à hauteur de 25%, favorisant les circuits courts, etc.) que sur les animations offertes aux enfants tout au long de l'année scolaire (bar à soupes, « Ice truck » - camion dédié au service proposant des glaces artisanales et originales par ex.). Une commission « menus » a été créée afin d'assurer un suivi du service. Des sondages sont régulièrement effectués auprès des enfants notamment pour recueillir leurs avis.

- **Une étude surveillée** : Une étude surveillée est proposée aux enfants des classes de CE2 – CM1 – CM2 de l'école élémentaire. Elle a lieu les lundis, mardis et jeudis de 16h30 à 17h30 ; elle est assurée par un binôme d'animateurs compétents et/ou d'une ATSEM. Celle-ci permet aux enfants de bénéficier d'un encadrement pour faire leurs devoirs avec un soutien particulier.

État des effectifs et fréquentations des services périscolaires 2018-2019 :

| | SCOLAIRE | PÉRISCOLAIRE | % | % total | |
|--------------|----------|--------------|-----------|---------|-------------|
| PS | 22 | 17 | 77 | 76 | Maternelle |
| MS-GS 1 | 24 | 19 | 79 | | |
| MS-GS 2 | 24 | 17 | 71 | | |
| CP | 25 | 21 | 84 | 88 | Élémentaire |
| CE1 | 24 | 21 | 88 | | |
| CE2 | 23 | 20 | 87 | | |
| CM1 | 23 | 23 | 100 | | |
| CM2 | 25 | 20 | 80 | | |
| TOTAL | 190 | 158 | 83 | | |

➤ Ressource du territoire :

Saint Paul lès Romans est un village dynamique disposant d'un tissu associatif important. La commune compte plus de 25 associations, dont près de la moitié sont des associations sportives. Elle a d'ailleurs été élue en 2017 commune la plus sportive de la Région Rhône Alpes dans la catégorie moins de 3000 habitants.

D'autres part, la commune dispose d'une rivière « la Joyeuse », de terrains arborés, d'espaces boisés classés et est traversée d'une Vélo Voie Verte favorisant les déplacements doux.

➤ Historique :

L'équipe municipale a montré une politique volontariste concernant l'Éducation. Sous l'impulsion de la réforme des rythmes scolaires de 2013, celle-ci, a, en effet décidé de mettre en place à la rentrée 2014 les Temps d'Activités Périscolaires (baptisés TAP's) gratuits pour les enfants de maternelle et d'élémentaire. Ces TAP'S reposaient sur des activités ludiques et éducatives contribuant à favoriser l'épanouissement des enfants.

Les TAP's étaient axés sur :

- Le développement de l'autonomie et la responsabilisation de l'enfant
- L'accès à la culture
- L'expression : le langage verbal (oral/ écrit) et non verbal (langage par le corps, par la musique ...)
- L'éducation à l'environnement et au développement durable
- La découverte du monde

Ces TAP'S ont eu un réel succès, avec une fréquentation de pas moins de 110 enfants en moyenne (un taux de fréquentation de plus de 75% des enfants inscrits en périscolaire) sur leurs quatre années d'existence.

L'application du décret du 28 juin 2017 a entraîné une nouvelle réforme des rythmes scolaires et par la même, de nombreux et vifs débats au sein du COPIL PEDT de la commune en autorisant les villes à revenir à une semaine scolaire de 4 jours.

Des rapports officiels de nombreux spécialistes, de la documentation, des visionnages de vidéos d'experts, de scientifiques, de médecins ont été diffusés, partagés au sein du COPIL et la commune a participé à l'organisation d'une conférence avec Monsieur Eric FAVEY, Inspecteur Général de l'Éducation Nationale, pour éclairer sur le sujet. Conférence qui a réuni une centaine de personnes dont beaucoup d'élue-s des villages limitrophes.

Un sondage a été ensuite réalisé auprès de l'ensemble des parents et des assistantes maternelles de la commune. Résultats : sur 72% de participations, 79% des personnes étaient pour le retour de la semaine à 4 jours contre 20% pour rester à 4,5 jours. Les conseils d'écoles de maternelle et d'élémentaire ont aussi voté à la majorité pour ce retour.

Ainsi, le Conseil Municipal a tenu compte du résultat du sondage bien qu'il considère le maintien de la semaine de 4,5 jours préférable pour l'Enfant.

Ce retour à la semaine scolaire de 4 jours pour la rentrée 2018/2019 a entraîné l'arrêt des TAP's avec la suppression du Fond de soutien octroyé par l'État, la modification du temps de travail des agents communaux, des ATSEM et la fin des contrats du personnel d'animation.

Une réorganisation des services a été menée avec la volonté de préserver au maximum les agents et animateurs-trices.

La commune a souhaité maintenir sa ligne politique en faveur de l'Éducation en conservant le même budget aux écoles malgré les baisses des diverses dotations de l'État (à savoir > au global le budget alloué par enfant comprenant le budget fournitures + le budget culturel + le budget livres ≈ 90 €) et dans la continuité du respect des rythmes de l'Enfant a développé le temps méridien en favorisant l'accès à un certain nombre d'activités.

4 – Objectifs et moyens du PEDT :

A- Les partenaires :

Partenaires institutionnels :

- La Communauté d'agglomération : Valence Romans Agglo
- La Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme – CAF 26
- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Valence- DDCS
- La Direction des services départementaux de l'éducation nationale – DSDE

Partenaires associatifs :

Association des Parents d'élèves (APE), bibliothèque communale et autres partenaires potentiels (associations culturelles et sportives ainsi que les collectivités limitrophes, etc.)

B- Objectifs éducatifs partagés :

Respect et civisme :

- Sensibilisation aux différences
- Sensibilisation aux écrans, à l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux (jeux vidéo, risques d'isolement...) : parents et enfants
- Implication des Parents et des familles

C- Articulation :

- Complémentarité des temps de récréation sur le temps scolaire et périscolaire : mise en place d'enfant- médiateurs

- Mêmes règles d'utilisation des locaux communs, du matériel commun (jeux de cour, matériels sportif...)
- Les équipes pédagogiques des conseils d'école participent aux réunions du COPIL PEDT

D – Les locaux utilisés :

➤ École maternelle :

- ✓ Salle de motricité
- ✓ Salle de sieste
- ✓ Salle d'accueil périscolaire maternelle
- ✓ Cour de l'école
- ✓ Salles de classes (*si nécessaire*)

➤ École élémentaire :

- ✓ Cour de l'école
- ✓ Salle d'accueil périscolaire élémentaire
- ✓ Salle informatique
- ✓ Salles de classes (*si nécessaire*)

➤ Locaux à proximité :

- ✓ Centre culturel et sportif (gymnases, terrains de foot et de rugby, city stade...)
- ✓ Restaurant scolaire

➤ Locaux éloignés du groupe scolaire :

- ✓ Salle du Conseil Municipal
- ✓ Salle des fêtes
- ✓ Maison des associations

E – Modalités d'accueil et temps de transitions :

Les enfants sont accueillis dans un cadre propice à leur rythme (possibilité de terminer son petit déjeuner en accueil du matin, coin cocooning mis à leur disposition...).

De même, les temps de transitions se font différemment et sont adaptés selon si les enfants sont à l'école maternelle ou élémentaire.

La directrice ALSH veille au bon déroulement des différents services périscolaires.

Elle établit des fiches d'appel pour chaque service et s'assure du bon fonctionnement de chaque activité. Un point régulier est fait avec les animateurs·trices.

Pour la maternelle, les animateurs·trices récupèrent les enfants dans les classes et les emmènent dans la cour ou la salle d'accueil périscolaire. Les animateurs·trices proposent des activités aux enfants, qui choisissent ce qu'ils veulent faire chaque jour.

Pour l'élémentaire, une liste d'enfants est affichée devant chaque classe, les enfants vont directement dans la cour ou dans la salle d'accueil périscolaire selon qu'ils mangent au 1^{er} ou au 2^{ème} service. Avant tout début d'activité, un contrôle des participants·tes présent·e·s est effectué. Les groupes d'activités sont ensuite définis à chaque début de service, l'enfant peut ainsi choisir son activité au gré de ses besoins et envies.

F – Actions de formation proposées aux agents/animateurs-trices :

Les agents/animateurs·trices bénéficient d'un entretien individuel semestriel où il leur est proposé régulièrement des formations aux choix.

Formations déjà choisies et réalisées par exemple : Peurs et angoisses chez l'enfant de moins de 6 ans (CNFPT) - BAFA

G – Communication :

➤ **Site internet de la mairie**

La municipalité possède un site internet (www.saint-paul-les-romans.fr) qui lui permet de communiquer sur toutes les actions et les actualités des différents services et domaines concernant le PEDT notamment : les écoles, l'ALSH, les associations ...

➤ **Bulletin Municipal :**

La municipalité a souhaité également communiquer par le biais d'un bulletin - petit journal d'information- écrit et distribué à l'ensemble de sa population 3 à 4 fois par an. Il retrace l'ensemble des événements importants de la commune (manifestations, etc.) et rend compte des actions menées. Une rubrique y est constamment consacrée aux actualités en lien avec les écoles.

➤ **Portail famille**

Dans le but de faciliter les démarches administratives des familles, un service « Portail Famille » a été mis en place en 2018. Il permet notamment d'accéder au logiciel des services périscolaires depuis une connexion internet afin d'effectuer les démarches d'inscriptions et de désinscriptions.

Le portail permet aussi aux familles de compléter directement le dossier du foyer (famille et enfant(s)), de consulter les différents règlements et chartes des services ainsi que les tarifs, d'avoir accès à l'historique de leurs factures des services périscolaires ainsi que de consulter les menus de la restauration scolaire. L'accès à ce portail est individualisé avec un code d'accès personnel et sécurisé.

➤ **Cahier de liaison de l'enfant**

Il est distribué à chaque enfant et à chaque rentrée scolaire un cahier de liaison. Il est utilisé par la mairie, l'école, l'APE et les parents afin de faciliter les échanges entre eux. Chaque partenaire communique via ce cahier avec une couleur définie et identifiable facilement pour les parents. Des mots communs sont parfois collés ce qui reflète la cohésion et la complémentarité des actions.

➤ **Affichage devant les écoles et portes des accueils périscolaires**

Des panneaux et des lieux d'affichages sont installés et identifiés aux abords des écoles notamment où sont visibles les menus du restaurant scolaire, les informations urgentes, les besoins ponctuels en matériels (dons...), etc.

➤ **Blog :**

Une réflexion est menée sur une prochaine création d'un blog dédié aux services périscolaires afin de donner encore plus de visibilité aux familles.

H – Modalités de partage du PEDT :

➤ **Réunions**

➤ **Diffusion des comptes rendus (CR) à l'ensemble des partenaires**

➤ **Conseils d'écoles**

➤ **Conseil Municipal**

5 – Organisation :

A – Modalités d'organisation :

Le temps scolaire et périscolaire s'organise selon un emploi du temps validé par les services de l'État.

Les temps périscolaires sont gérés par l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) de la commune.

| | 7h30 - 8h30 | 8h30 - 11h30 (maternelle) 8h30 - 11h45 (Élémentaire) | 11h30 - 13h30 (maternelle) 11h45 - 13h45 (Élémentaire) | 13h30 - 16h30 (Maternelle) 13h45 - 16h30 (Élémentaire) | 16h30 - 17h30 | 16h30 - 18h30 ou 17h30 - 18h30 | |
|----------|------------------|---|---|---|---------------|--------------------------------------|-----------------|
| Lundi | Accueil du matin | Enseignement | 11h45 - 12h15 APC | Pause Repas | Enseignement | Étude surveillée | Accueil du soir |
| | | | Pause repas | | | | |
| Mardi | Accueil du matin | Enseignement | 11h45 - 12h15 APC | Pause Repas | Enseignement | Étude surveillée | Accueil du soir |
| | | | Pause repas | | | | |
| Jeudi | Accueil du matin | Enseignement | Pause Repas | | Enseignement | Étude surveillée | Accueil du soir |
| Vendredi | Accueil du matin | Enseignement | 11h45 - 12h15 APC | Pause Repas | Enseignement | Accueil du soir | |
| | | | Pause Repas | | | | |

B – Critères d’encadrement :

Pour un Accueil de Loisirs bénéficiant d’un PEDT, les taux d’encadrement sont les suivants :

- Accueil inférieur à 5h de fonctionnement :
 - ✓ 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans
 - ✓ 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans
- Accueil à compter de 5h de fonctionnement :
 - ✓ 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans
 - ✓ 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans

6 – Activités proposées :

A – Durée de convention :

Le PEDT est élaboré et valable pour une durée de 3 ans.

B – Programme d’activités :

| | Enfants de moins de 6 ans | Enfants de plus de 6 ans |
|---|---|---|
| Types d’activités proposées | <ul style="list-style-type: none"> - Activités sportives - Activités manuelles et créatives - Jeux de société - Groupe de parole - | <ul style="list-style-type: none"> - Activités sportives - Activités manuelles et créatives - Jeux de société - Groupe de parole - Enfant-Médiateurs |
| Partenaires associé·e·s à l’ALSH | <ul style="list-style-type: none"> - École maternelle - Bibliothèque et autres Associations St Paulaises | <ul style="list-style-type: none"> - École élémentaire - Bibliothèque et autres Associations St Paulaises |
| Participations aux activités | <ul style="list-style-type: none"> - Choix de l’ensemble des activités selon ses envies du moment | <ul style="list-style-type: none"> - Choix de l’ensemble des activités selon ses envies du moment |
| Équipe d’encadrement | Agents titulaires et non titulaires : <ul style="list-style-type: none"> - ATSEM - CAP Petite Enfance - BPJEPS APT | Agents titulaires et non titulaires : <ul style="list-style-type: none"> - BAFA - CAP Petite Enfance - BPJEPS APT |

Dans le volet des activités proposées en cours et à venir :

- Enfants médiateurs : rendre acteur les enfants en leur permettant de jouer le rôle de médiateur en cas de problèmes (modalités et applications cf. CR COPIL avril 2019)
- Sensibilisation aux différences : deux érables ont été plantés dans la cour de l’école élémentaire pour commémorer la Journée Internationale pour l’élimination de la discrimination raciale (21 mars) et la Journée nationale de la Laïcité (9 déc). Ces arbres ont été surnommés : ARBRE DE LA PAIX et ARBRE DE LA TOLÉRANCE. Il est proposé d’organiser une journée symbolique (date commune à définir) afin de célébrer ces valeurs avec des réalisations d’enfants (Haïku, mains, dessins, etc.) et de partage dans tous les temps scolaires et périscolaires.

- Sensibilisation aux écrans, à l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux (jeux vidéo, risques d'isolement...)
- Parents partenaires
 - Faire un appel aux dons pour du matériel pouvant être utilisé en garderie et/ou cantine (laine, bouchons de liège... etc.)
 - Organiser un pique-nique avec les parents sur le temps méridien
 - Organiser une soirée jeux
 - Organiser un petit déjeuner avec les parents un mercredi matin dans le restaurant scolaire
 - Organiser un repas partagé avec les parents
 - Réaliser ces propositions à dates fixes pour créer un rituel.